

Des prix plus élevés de 9 % à La Réunion, jusqu'à 37 % pour l'alimentaire

Insee Analyses La Réunion • n° 83 • Juillet 2023



En 2022, les prix sont plus élevés de 9 % à La Réunion par rapport à la France métropolitaine. D'une part, acheter un panier de biens et services composé selon les habitudes de consommation d'un ménage vivant en France métropolitaine coûte 12 % plus cher sur l'île que dans l'Hexagone. D'autre part, acheter à La Réunion un panier reflétant les habitudes locales de consommation coûte 6 % plus cher que s'il était acheté dans l'Hexagone.

L'alimentation explique en premier lieu cet écart des prix entre les deux territoires. Se nourrir coûte en effet bien plus cher sur l'île que dans l'Hexagone (+37 %). Les services de santé, de communication et de loisirs y sont aussi plus onéreux. À l'inverse, les transports, les charges liées au logement (eau, électricité, etc.) et l'habillement coûtent globalement moins cher à La Réunion.

Depuis 2010, l'écart de prix avec l'Hexagone augmente : il était de +6 % en 2010 et de +7 % en 2015. L'alimentation en est la principale cause.

En 2022, les prix à La Réunion sont plus chers de 9 % qu'en France métropolitaine. Cet écart de prix est moins marqué que dans les autres DOM ► **figure 1** : il s'élève à 10 % à Mayotte (hors loyers) et entre 14 % et 16 % en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.

L'écart de prix moyen entre La Réunion et l'Hexagone est une mesure synthétique des différences de niveaux de prix entre les deux territoires. Il tient compte des habitudes de consommation sur chacun d'entre eux. D'une part, un ménage achetant à La Réunion un panier de biens et services composé selon les habitudes de consommation des ménages vivant dans l'Hexagone (« panier métropolitain »), le paye 12 % de plus sur l'île que s'il l'achetait en France métropolitaine. D'autre part, un ménage achetant sur l'île un panier traduisant les habitudes de consommation locales (« panier réunionnais »), dépense 6 % de plus que s'il consommait ce même panier dans l'Hexagone.

L'écart de prix entre La Réunion et l'Hexagone augmente

Le différentiel de prix entre La Réunion et l'Hexagone augmente. En 2022, il est

► 1. Écarts de prix avec la France métropolitaine par DOM en 2022

	Panier métropolitain acheté dans un DOM	Panier local acheté dans un DOM	Écart moyen (indice de Fisher)	en %
La Réunion	12,3	5,5	8,9	
Mayotte (hors loyers)	17,7	3,4	10,3	
Guadeloupe	19,2	12,6	15,8	
Martinique	17,1	10,6	13,8	
Guyane	17,6	10	13,7	

Lecture : un panier de biens et services reflétant les habitudes de consommation d'un ménage vivant en France métropolitaine (« panier métropolitain ») coûte 12,3 % de plus quand il est acheté à La Réunion plutôt que dans l'Hexagone. Un panier de biens et services conforme aux habitudes de consommation à La Réunion (« panier local ») coûte quant à lui 5,5 % de plus quand il est acheté à La Réunion. L'écart moyen, mesuré par l'indice synthétique de Fisher, s'élève à +8,9 %. Ainsi, les prix sont en moyenne plus élevés de 8,9 % à La Réunion par rapport à l'Hexagone.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022.

ainsi supérieur à celui observé en 2010 (+6 %) et 2015 (+7 %) ► **figure 2**. Ces évolutions prennent en compte à la fois l'évolution des prix et les changements de structure dans la consommation des ménages.

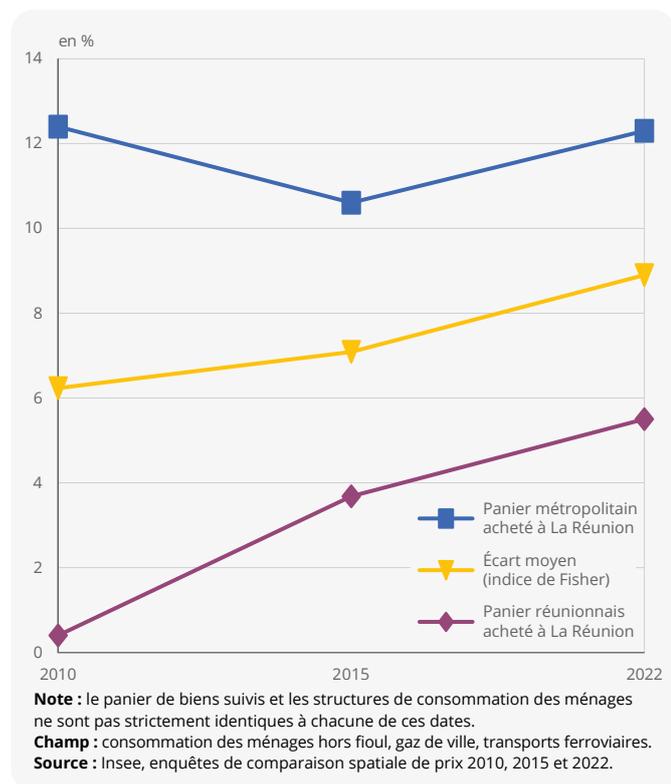
En outre, les écarts de prix mesurés pour chacun des paniers réunionnais et métropolitain ont aussi évolué dans le temps. Acheter à La Réunion plutôt qu'en France métropolitaine ce qui est habituellement consommé sur l'île coûte de plus en plus cher : +6 % en 2022 contre +4 % en 2015, tandis qu'en 2010, les prix étaient similaires dans les deux territoires. Par ailleurs, un ménage qui consomme un panier métropolitain à La Réunion plutôt que dans l'Hexagone

débourse un peu plus qu'en 2015 (+11 %) mais autant qu'en 2010 (+12 %).

Se nourrir coûte nettement plus cher qu'en France métropolitaine

C'est pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées, qui représentent 14 % du budget des ménages réunionnais ► **figure 3**, que l'écart de prix entre La Réunion et la France métropolitaine est le plus élevé (+37 %). C'est aussi le poste de consommation qui explique en premier lieu l'accroissement de l'écart global des prix avec l'Hexagone depuis 2010. En effet, le différentiel de prix

► 2. Évolution de l'écart de prix entre La Réunion et la France métropolitaine selon le type de panier



augmente fortement pour ce poste de consommation : il était de +24 % en 2010 et de +28 % en 2015.

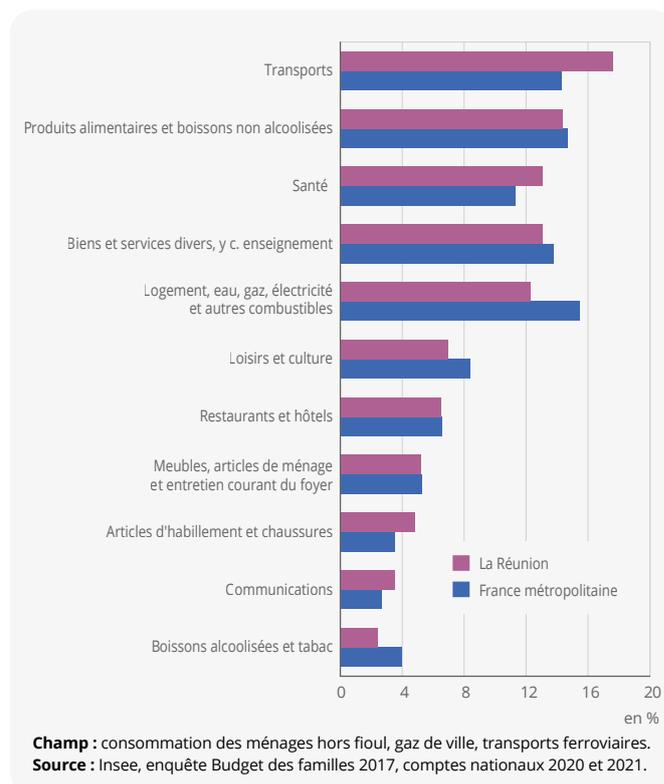
En particulier, consommer le panier alimentaire métropolitain à La Réunion coûte bien plus cher que de l'acheter dans l'Hexagone (+46 %). Pour le panier réunionnais, l'écart est plus faible mais il reste néanmoins élevé : consommer le panier alimentaire réunionnais sur l'île coûte 28 % plus cher que s'il était acheté en France métropolitaine ► **figure 4**.

L'écart sur les boissons non alcoolisées est particulièrement important, deux fois supérieur à l'écart mesuré sur l'alimentaire. Pour les boissons alcoolisées et le tabac, l'écart de prix avec l'Hexagone reste élevé (+27 %), mais stable par rapport à 2015.

Les services de santé, de communication et de loisirs également plus onéreux à La Réunion

La santé, qui représente 13 % du budget des ménages réunionnais, engendre un coût plus élevé que dans l'Hexagone (+9 %). C'est également le cas dans les autres DOM en raison de majorations spécifiques aux départements ultramarins portant sur les tarifs conventionnés des biens (médicaments, appareils et matériels thérapeutiques)

► 3. Poids de chaque type de produits dans le budget des ménages en 2022



et de services de santé (consultations chez le médecin, analyses au laboratoire, etc.). Ce sont surtout les prix des biens qui sont plus élevés, comparativement aux services de santé. Il s'agit ici de prix bruts avant remboursement par la sécurité sociale et les complémentaires santé.

Les communications (internet, téléphonie et envois postaux) sont également nettement plus onéreuses sur l'île (+25 %).

Représentant 7 % du budget des ménages réunionnais, les loisirs et la culture sont plus chers à La Réunion (+14 %). Les achats de matériels (appareil photo, audiovisuel, ordinateurs personnels, équipements de sport, jouets, etc.) tirent à la hausse cet écart de prix, les séances de cinéma et de théâtre restant cependant moins chères pour les Réunionnais.

En 2022, le coût des sorties au restaurant ou des séjours à l'hôtel est plus élevé à La Réunion (+6 %). Sortir au restaurant ou

► 4. Écarts de prix entre La Réunion et la France métropolitaine selon les types de produits et de paniers en 2022

Types de produits	Panier métropolitain acheté à La Réunion	Panier réunionnais acheté à La Réunion	Écart moyen (indice de Fisher)
Ensemble	12,3	5,5	8,9
Produits alimentaires	46,4	27,7	36,7
Boissons alcoolisées et tabac	28,6	26,0	27,3
Habillement et chaussures	0,4	-5,3	-2,5
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	-5,2	-6,8	-6,0
Meubles, électroménager, entretien courant de la maison	11,2	3,0	7,0
Santé	9,9	7,9	8,9
Transports	-4,2	-3,8	-4,0
Communications	24,0	24,9	24,5
Loisirs et culture	15,1	12,4	13,7
Restaurants et hôtels	10,9	1,7	6,2
Autres biens et services	10,2	6,2	8,2

Lecture : la consommation de produits alimentaires du panier métropolitain coûte 46,4 % plus cher quand il est acheté à La Réunion plutôt que dans l'Hexagone. Consommer les produits alimentaires du panier réunionnais coûte 27,7 % plus cher à La Réunion. En moyenne, l'écart de prix s'élève à 36,7 % entre La Réunion et l'Hexagone pour les produits alimentaires.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.
Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022.

prendre un café représente un surcoût alors qu'à l'inverse, les déjeuners à la cantine scolaire ou d'entreprise sont moins chers à La Réunion.

Les autres biens et services (soins personnels, protection sociale, banques, assurances, etc.) sont également plus chers à La Réunion (+8 %).

Les transports, les charges liées au logement, et l'habillement moins chers à La Réunion

Les transports (voiture, bus, autocar, taxi, avion) constituent le premier poste de la consommation des Réunionnais (18 %). En 2022, comme en 2015, leur coût est moindre à La Réunion (-4 %).

En effet, les prix des carburants et des services liés à l'entretien du véhicule (heure de mécanique par exemple) sont significativement moins élevés à La Réunion. Acheter un véhicule neuf reste cependant plus onéreux que dans l'Hexagone. C'est aussi le cas pour les pièces détachées.

De même, acheter des meubles, de l'électroménager et procéder à l'entretien courant du logement (fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements, services de plombiers, d'électriciens, etc.) coûtent plus cher à La Réunion.

Les dépenses liées au logement comprennent les loyers, mais également les dépenses en eau, électricité ou en gaz. Ce poste, qui représente 12 % de la consommation des ménages réunionnais, engendre globalement un coût moindre à La Réunion (-6 %). Cependant, les écarts de prix varient au sein de ce poste. Ainsi, comme en 2010 et 2015, à type de logement (individuel ou collectif) et qualité de logement (année d'achèvement des travaux, surface, nombre de pièces, confort) comparables, les loyers sont plus élevés à La Réunion. En revanche, l'alimentation en eau y est moins chère, tout comme l'électricité, le gaz ou les autres combustibles.

S'habiller et se chauffer est aussi légèrement moins cher à La Réunion qu'en France métropolitaine (-3 %).

Cindy Duc, Emmanuel L'Hour, Jamel Mekkaoui (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

Encadré 1 – La différence de prix est un peu plus forte avec la France de province

En 2022, l'écart de prix est un peu plus élevé entre La Réunion et la France de province, qu'entre La Réunion et la France métropolitaine (+10 % contre +9 %). En effet, les prix sont moins élevés en province que sur l'ensemble de l'Hexagone. Près d'un tiers des écarts de prix sont dus au coût des loyers, supérieurs de 40 % pour les habitants de la région parisienne.

Même hors région parisienne, le logement demeure moins cher à La Réunion, malgré un coût des loyers plus élevé (+9 %), mais à l'inverse des charges liées au logement plus faibles (-4 %). L'écart sur l'alimentaire est davantage prononcé avec la province (+39 % contre +37 % avec l'Hexagone).

Le coût du transport, plus faible à La Réunion que dans l'Hexagone (-4 %), est encore moindre comparé à la France de province (-6 %).

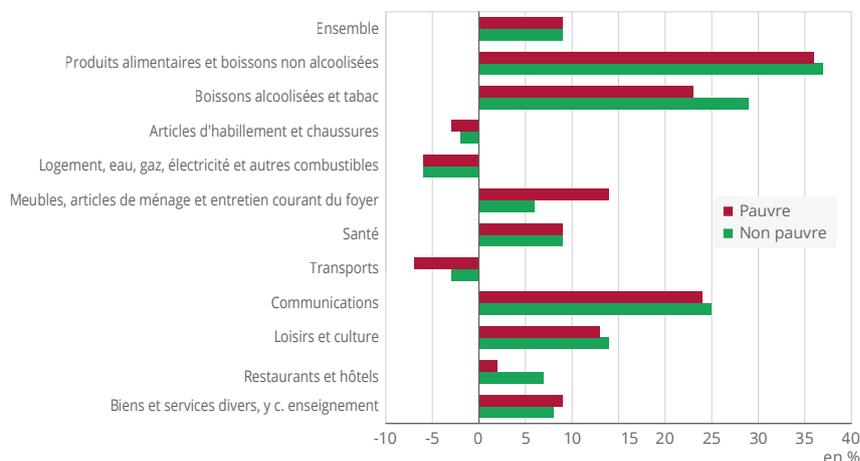
Encadré 2 – Un écart de prix identique selon le niveau de vie

Pour la première fois, dans le cadre de cet exercice de comparaison spatiale des prix, une estimation des écarts de prix selon le niveau de vie des ménages vivant à La Réunion et en France métropolitaine a été produite.

Cette mesure de l'écart de prix tient compte de la structure de consommation différente des ménages selon leur niveau de vie. Elle ne tient cependant pas compte de ce que les ménages pauvres/non pauvres achètent précisément comme produits. En effet, si la place des grands postes de dépenses (produits laitiers, services médicaux ambulatoires etc.) dans les budgets est bien déclinée par catégories de ménage, les choix de consommation plus détaillés effectués par ces ménages n'ont pas pu être pris en compte.

Quel que soit leur niveau de vie, l'écart avec l'Hexagone des prix payés par les ménages sur leurs paniers de consommation est identique. Ainsi, le panier moyen de biens et services des ménages vivant à La Réunion sous le **seuil de pauvreté national**, est plus cher de 9 % par rapport à celui des ménages pauvres vivant dans l'Hexagone [► figure](#). Cet écart est le même pour le panier moyen des ménages non pauvres résidant sur l'île par rapport à ceux de l'Hexagone. Ce même écart de prix pourrait contraindre plus fortement le budget des ménages pauvres et aux revenus médians, dont la part des revenus arbitrables est plus limitée [Chaussy, Merceron, 2020].

Écarts de prix selon le niveau de vie entre La Réunion et la France métropolitaine en 2022



Lecture : le panier de biens et services des ménages pauvres à La Réunion est plus cher de 9 % par rapport à celui des ménages pauvres métropolitains. Sur l'alimentaire, cet écart s'élève à +36 %.

Champ : consommation des ménages hors fioul, gaz de ville et transports ferroviaires.

Source : Insee, enquête de comparaison spatiale de prix 2022.

Les populations pauvres consacrent ainsi une part plus importante de leur budget à l'alimentaire (jusqu'à 7 points de plus dans le panier réunionnais) et c'est justement ce poste de consommation qui coûte bien plus cher à La Réunion qu'en France métropolitaine.

Mais les populations pauvres consacrent aussi une part plus importante de leur budget à des postes dont les prix sont moins élevés à La Réunion. C'est le cas des dépenses de logement (loyers, charges, entretien, eau, électricité principalement). Elles représentent jusqu'à 6 points de plus dans le budget des ménages réunionnais pauvres par rapport à celui des non-pauvres. Mais, en raison de coûts moins élevés de l'alimentation en eau, électricité, gaz et autres combustibles, ce poste coûte 5 % moins cher aux ménages pauvres de La Réunion.

Par ailleurs, l'écart de prix sur les dépenses de transports est plus marqué pour les ménages pauvres (-7 %) que pour les ménages non pauvres (-3 %), principalement en raison du poids deux fois plus élevé de l'achat de véhicules dans les paniers des ménages non pauvres.

► Sources

Les données sont issues de l'**enquête de comparaison spatiale des niveaux de prix à la consommation entre territoires français (ECSP)**, réalisée par l'Insee en mars et avril 2022, en France métropolitaine et dans les cinq départements d'Outre-mer (DOM). Pour permettre une comparaison dans le temps, cette enquête a lieu tous les cinq ou six ans (sept ans exceptionnellement pour cette édition, en raison de la crise sanitaire). L'opération a bénéficié du soutien financier de la direction générale des Outre-mer et d'Eurostat.

L'étude a pour objet de comparer les prix à la consommation entre la France métropolitaine et chacun des DOM. Cette comparaison porte sur l'ensemble des biens et services marchands consommés **de manière significative** par les ménages sur chaque couple de territoires comparés. Certains produits pas ou peu consommés en Outre-mer ne sont ainsi pas pris en compte tels que le fioul domestique, le gaz de ville ou les transports ferroviaires.

Les prix relevés sont ceux affichés dans les points de vente, hors soldes et promotions. Lorsque pour certains biens et services, la consommation effective des ménages leur est partiellement remboursée sous forme de prestations sociales ou d'assurances (notamment les soins médicaux, les produits pharmaceutiques et les loyers subventionnés), c'est le prix brut qui est considéré.

Comme pour le calcul des parités de pouvoir d'achat entre pays [Eurostat, OCDE, 2012], le principe est de comparer, entre la France métropolitaine et chacun des DOM, les prix d'un ensemble représentatif de produits (biens et services) identiques ou, du moins, aussi proches que possible d'un territoire à l'autre. Les biens et services retenus résultent donc d'un compromis entre homogénéité (afin d'assurer la comparabilité entre territoires) et représentativité (afin de retenir les produits les plus consommés). Leur sélection a été réalisée indépendamment de leur appartenance à la liste des produits suivis par le dispositif de modération des prix « bouclier qualité prix », mis en place dans les DOM. Au total, environ 500 familles de biens et services ont été définies très précisément, afin que les produits comparés soient autant que possible de qualité et de gamme de marques équivalentes.

Entre 4 000 et 6 000 relevés de prix ont été effectués dans chaque DOM et 55 000 en France métropolitaine. Ils ont été réalisés dans des agglomérations représentatives de chacun des territoires et auprès de tous les types de points de vente (hypermarchés, supermarchés, commerces traditionnels, etc.). Une nouvelle source de données a été utilisée pour cette édition de l'enquête en 2022 : les données de caisses ont été mobilisées pour les produits alimentaires industriels, d'entretien et d'hygiène beauté achetés en hyper et supermarchés en France métropolitaine. Ces produits représentaient 30 % des articles enquêtés en 2022. Par ailleurs, des tarifs ont été collectés directement auprès d'organismes privés ou publics. Pour les carburants, compte tenu du contexte inflationniste au moment de l'enquête, les écarts de prix ont été calculés sur douze mois. Pour les loyers, les écarts de prix (à année d'achèvement des travaux ainsi qu'à confort et superficie identiques des habitations) ont été calculés à partir des enquêtes Loyers et Charges de l'Insee du deuxième trimestre 2020 au quatrième trimestre 2022 pour le secteur libre et à partir du Répertoire des Logements Locatifs des Bailleurs Sociaux (RPLS) 2022 pour le secteur social.

Compte tenu de la taille des échantillons, les résultats sont représentatifs au niveau des grandes fonctions de consommation et de certains regroupements ► **figure 3**.

Les rapports de prix moyens DOM/France métropolitaine pour les différentes familles de produits sont agrégés au moyen de pondérations reflétant la structure de la consommation, des ménages en France métropolitaine d'une part et des ménages dans chaque DOM d'autre part. Ces pondérations sont cohérentes avec celles de l'indice des prix à la consommation (celui-ci est publié par l'Insee tous les mois). Elles ont été obtenues à partir de l'enquête Budget de famille 2017/2018 et des comptes économiques régionaux et nationaux 2020 et 2021, complétés par les résultats des enquêtes Loyers et Charges et de l'enquête sur les loyers auprès des bailleurs sociaux.

Deux indices de rapport de prix en découlent :

- un indice de Laspeyres noté $L_{DOM/FM}$ qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage de France métropolitaine (FM) s'il consommait son panier dans un DOM plutôt qu'en France métropolitaine tout en conservant exactement ses habitudes de consommation métropolitaines - les rapports de prix entre le DOM et la France métropolitaine sont comparés avec le panier moyen métropolitain ;
- un indice de Paasche noté $P_{DOM/FM}$ qui mesure la variation des dépenses de consommation d'un ménage du DOM consommant son panier localement en comparaison à s'il le consommait en France métropolitaine (FM) en conservant exactement ses habitudes de consommation - les rapports de prix entre le DOM et la France métropolitaine sont comparés avec le panier du DOM.

Afin de rendre compte de ces différences d'habitudes de consommation et de ne pas faire de choix normatif concernant une structure de consommation qui prédominerait, il est d'usage, comme pour les comparaisons internationales de prix, de calculer un **indice de type Fisher** noté ici $F_{DOM/FM}$ qui donne une mesure synthétique de la différence de niveau de prix, en donnant un poids égal aux structures de consommation de chaque territoire. Il correspond à la moyenne géométrique (qui est plus appropriée pour la moyenne de pourcentages) de $L_{DOM/FM}$ et $P_{DOM/FM}$, soit la racine carrée du produit $L_{DOM/FM} \times P_{DOM/FM}$. Ainsi, par exemple, pour La Réunion comparée à la France métropolitaine ► **figure 1**, $L_{DOM/FM} = 1,123$ (soit un écart de +12,3 % pour un panier métropolitain : un ménage paierait ce panier 12,3 % plus cher à La Réunion qu'en France métropolitaine), $P_{DOM/FM} = 1,055$ (soit un écart de +5,5 % pour un panier réunionnais : un ménage réunionnais paierait son panier de consommation 5,5 % plus cher que s'il consommait le même en France métropolitaine) et $F_{DOM/FM} = \sqrt{1,123 \times 1,055} = 1,089$ (soit un écart synthétique de +8,9 % : les prix sont en moyenne 8,9 % plus chers à La Réunion qu'en France métropolitaine).

► Définitions

Pauvreté monétaire : une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian national.

► Pour en savoir plus

- **Insee**, « Comparaison des prix entre La Réunion et l'Hexagone en 2022 », Chaîne YouTube de l'Insee, juillet 2023.
- **Dufour K., Monziols M.**, « En 2022, les prix restent plus élevés dans les DOM qu'en France métropolitaine, en particulier pour les produits alimentaires », *Insee Première* n° 1958, juillet 2023.
- **Mekkaoui J.**, « Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2022 - À Mayotte, des prix plus élevés de 10 %, jusqu'à 30 % pour l'alimentaire », *Insee Analyses Mayotte* n° 34, juillet 2023.
- **Chaussy C., Merceron M.**, « Enquête Budget des familles 2017 à La Réunion - Plus d'un tiers des dépenses pré-engagées pour une majorité de ménages », *Insee Analyses Réunion* n° 47, septembre 2020.
- **Fagnot O., Paillolle P.**, « En 2015, à La Réunion les prix sont plus élevés de 7,1 % qu'en France métropolitaine », *Insee Analyses Réunion* n° 14, avril 2016.
- **Jaluzot L., Malaval F. et Rateau G.**, « En 2015, les prix dans les DOM restent plus élevés qu'en France métropolitaine », *Insee Première* n° 1589, avril 2016.
- **Berthier J.-P., Lhéritier J.-L., Petit G.**, « Comparaison des prix entre les DOM et la France métropolitaine en 2010 », *Insee Première* n° 1 304, juillet 2010.
- **Eurostat, OCDE**, « Eurostat - OECD Methodological Manual on Purchasing Power Parities », *Eurostat Methodologies and Working papers*, 2012.

